

Varreddoises, Varreddois,

Comme je m'y étais engagé, voici un nouveau point sur les logements sociaux dans notre commune.

Je vous rappelle que, par la loi SRU du 13 décembre 2000 modifiée à notre désavantage le 18 janvier 2013, nous étions dans l'obligation de construire 183 logements sociaux pour 2025 et comme nous ne les construisions pas assez rapidement, Madame la Préfète nous avait envoyé un arrêté de carence, c'est-à-dire qu'elle avait tout pouvoir sur l'urbanisme. **Cela pouvait être un danger pour notre village.**

Etant devant cet état de fait, j'ai interpellé le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Meaux, Jean-François COPE qui a expliqué la situation de notre commune face à cette loi à Madame la Préfète, j'ai pris contact avec Jean-François PARIGI, notre député, qui a posé des questions à l'assemblée nationale pour expliquer les difficultés que rencontrait notre village face à cette obligation et en dernier lieu nos sénateurs Anne CHAIN LANCHE, Claudine THOMAS et Pierre CUYPERS qui se sont énormément investis dans les discussions de la loi ELAN. Je ne suis pas resté inactif face à cette difficulté que rencontrait notre commune. Dans ce cas, la « Résistance par la Résistance » ne sert à rien, la construction et la discussion sont bien plus efficaces.

Le texte de la loi ELAN a été présenté au conseil des ministres le 4 avril 2018. Les Députés et Sénateurs se sont accordés sur une version commune du projet de la loi ELAN sur le logement. Après un vote positif des deux assemblées, un passage par le Conseil Constitutionnel, le Président de la République a promulgué la loi le 23 novembre 2018.

Le seuil de construction de logements sociaux pour les communes d'Ile de France situées en dehors de l'unité urbaine de Paris est désormais de 3500 habitants. VARREDDDES est dans ce cas et c'est une grande satisfaction.

Tous les Varreddois que je rencontre sont très satisfaits de ces appartements à loyer modéré. **J'ai toujours soutenu les candidatures d'habitants de la commune. Je rappelle que plus de 60% des habitants de Varreddes peuvent prétendre à un logement social. N'oublions pas la résidence « sénior » qui va aussi apporter un certain confort à nos anciens qui le désireront.**

Je ne peux terminer mon propos sans vous dire que les membres du Conseil Municipal ont respecté la loi.

Tout ce que j'ai fait, je l'ai fait en âme et conscience dans l'intérêt de la commune. Cette situation aurait pu être bien plus dramatique pour notre commune. J'aime beaucoup trop Varreddes pour brader notre village.

Je reste à votre entière disposition pour vous rencontrer et vous apporter toutes les informations complémentaires sur des sujets concernant notre commune ou répondre à vos incompréhensions.

Bien à vous,

Votre Maire

Jean-Pierre MENIL

A L'ATTENTION DE MESSIEURS SAULNIERS ET DENOUILLES

Monsieur Saulnier, Monsieur Denouailles, si vous assistiez plus souvent au Conseil Municipal, cela vous éviterait de propager de fausses informations ou d'en déformer certaines.

Si vous n'aviez pas refusé en 2014 de participer aux commissions, vous ne seriez pas si ignorants de la vie de la commune.

Voici quelques réflexions à vous soumettre après lecture de vos documents :

- La commune de Congis n'était pas dans l'obligation de réaliser des logements sociaux par la loi SRU, elle n'avait donc pas à « résister » !
- Au conseil du 3 juillet, vous me demandez de faire voter un texte contre la construction de logements sociaux, contre la loi SRU....je vois ce que vous faites du respect des lois !
- Vous ne faites aucune différence entre un écrit diffamatoire et un compte-rendu de conseil !
- Le Raveton est un journal d'informations et non un journal de propagande.
- Comment oser prétendre que la construction de 24 logements à loyer modéré rend difficile la circulation en centre ville !
- Savez-vous ce que veut dire un arrêté de carence pour une commune ?
- Quand un élu vous dit lors d'un conseil municipal « la communication telle que vous la pratiquez engendre une division des personnes avec de mauvaises informations » j'approuve.
- Etc...

Pour information Messieurs, soyez rassurés

- l'extension de la cantine est terminée.
- La construction de l'accueil péri- scolaire débutera au printemps.
- Les classes pour nos enfants sont suffisantes.

Ce n'est pas une « résistance » qui a permis le vote de la loi ELAN, mais tout simplement une prise de conscience de nos élus et de l'état, suite à nos échanges et nos interventions, sur les difficultés rencontrées par des communes.

Messieurs, ce que vous faites s'appelle de la récupération !

Il est regrettable que vous n'ayez pas compris ce qu'un élu peut apporter à un conseil municipal.

Le seul travail que vous avez réalisé depuis mars 2014, c'est écrire et distribuer vos documents. Pourquoi n'avez-vous pas voulu vous joindre à l'ensemble des élus pour travailler dans l'intérêt de la commune ? Une opposition peut être constructive !

Avec mon équipe, notre mandat n'est pas terminé, le temps n'est pas à la polémique mais au travail pour l'intérêt des VARREDDOISES, des VARREDDOIS en pensant à la qualité de vie dans notre village.

Jean-Pierre MENIL

Décembre 2018